

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT THÉOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	00
Votants :	11

Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 07 décembre 2023

Présents : Mesdames BASSET Colette, BOSSANT Amandine, FUZAT Laurence, HUART Catherine. Messieurs CHARLAIX Julien, COUDERC Pascal, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand, MENDEZ Alain, RUCKLY Emmanuel, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2023

Absents excusés : Messieurs COUDERC Pascal, PONCET Benjamin

Absents : Monsieur DESCHARMES Renaud

Secrétaire : Catherine HUART

Objet : Autorisation au Trésorier pour poursuites des impayés

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire,

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Compte tenu de sa nomination au 02 novembre 2023, en qualité de comptable public auprès du SGC de la MURE, Mme ESPINASSON LEGAY Sylvie sollicite le Conseil pour qu'il lui accorde, sur la durée du mandat en cours, une autorisation générale et permanente à toutes les mesures d'exécution forcée nécessaires au recouvrement des titres de recette (budget principal et budgets annexes éventuellement). Cette autorisation est valable jusqu'à révocation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** une autorisation générale et permanente pour toutes les mesures d'exécution forcée nécessaires au recouvrement des titres de recette de tous les budgets, au profit de Mme ESPINASSON LEGAY Sylvie, comptable public de la collectivité.

Décision approuvée par 11 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 038-213804628-20231212-D_2023_032-DE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le : 14/12/2023
Et publication ou notification
Du : 14/12/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



38029462
Code INSEECommune de SAINT-THEOFFREY
Communal

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	00
Nombre de suffrages exprimés :	11

Date de convocation :	07/12/2023
Date d'affichage :	14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Présents : Mesdames BASSET Colette, BOSSANT Amandine, FUZAT Laurence, HUART Catherine. Messieurs CHARLAIX Julien, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand, MENDEZ Alain, RUCKLY Emmanuel, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Absents excusés : Messieurs COUDERC Pascal, PONCET Benjamin

Absent : Monsieur DESCHARMES Renaud

Secrétaire : HUART Catherine

Objet : Décision Modificative n°2 - Budget Communal

Le rapporteur expose qu'il convient de modifier les crédits comme suit :

- Pour effectuer les écritures d'amortissements de l'exercice,
- Pour honorer une facture d'investissement concernant l'amélioration de la grange communale.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D 617 : Etudes et recherches	1 300,00 €			
Total D 011 : Charges à caractère général	1 300,00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 789,00 €			
Total D 023 : Virement à la section d'invest.	3 789,00 €			
D 6811 : Dot. Amort. Immos incorporelles		6 484,00 €		
Total D 042 : Opérations ordre transf. entre sect.		6 484,00 €		
R 777 : Rec. subv. inv. transférées cpte résultat.				1 395,00 €
Total R 042 : Opérations ordre transf. entre sect.				1 395,00 €
Total	5 089,00 €	6 484,00 €		1 395,00 €
INVESTISSEMENT				
D 13912 : Subv. inv. transférées cpte résultat. Région		1 395,00 €		
Total D 040 : Opérations ordre transf. entre sect.		1 395,00 €		
D 21318-65 : Bâtiment services techniques		1 300,00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		1 300,00 €		
R 021 : Virement à la section d'investissement			3 789,00 €	

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 038-213804628-20231212-D_2023_033-DE



Total R 021 : Virement à la section d'invest.			3 789,00 €	
R 28041581 : Autre grpts-Biens mob., mat. et études				104,00 €
R 2805 : Licences, logiciels, droits similaires				2 030,00 €
R 281351 : Bâtiments publics				2 197,00 €
R 2815738 : Autre matériel et outillage de voirie				837,00 €
R 281848 : Autres matériels de bureau et mobiliers				126,00 €
R 28188 : Autres immo. corporelles				1 190,00 €
Total R 040 : Opérations ordre transf. Entre sect.				6 484,00 €
Total		2 695,00 €	3 789,00 €	6 484,00 €
Total Général		4 090,00 €		4 090,00 €

Décision approuvée par 11 voix POUR, 00 voix, 00 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14/12/2023
Et publication ou notification
Du 14/12/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.


Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

2023 - 034

38029462
Code INSEE

Commune de SAINT-THEOFFREY
Eau

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 
ID : 038-213804628-20231212-D_2023_034-DE

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procuration : 00
Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation : 14/12/2023
Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Présents : Mesdames BASSET Colette, BOSSANT Amandine, FUZAT Laurence, HUART Catherine. Messieurs CHARLAIX Julien, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand, MENDEZ Alain, RUCKLY Emmanuel, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Absents excusés : Messieurs COUDERC Pascal, PONCET Benjamin

Absent : Monsieur DESCHARMES Renaud

Secrétaire : HUART Catherine

Objet : Décision Modificative n°2 - Budget Eau

Le rapporteur expose que pour effectuer les écritures d'amortissements de l'exercice, il convient de modifier les crédits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement	94,00 €			
Total D 023 : Virement à la section d'invest.	94,00 €			
D 6811 : Dot. Amort. Immos incorporelles		94,00 €		
Total D 042 : Opérations ordre transf. entre sect.		94,00 €		
Total	94,00 €	94,00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement à la section d'investissement			94,00 €	
Total R 021 : Virement à la section d'invest.			94,00 €	
R 28135 : Amort. inst. générales, agenc., aménag.				94,00 €
Total R 040 : Opérations ordre transf. Entre sect.				94,00 €
Total			94,00 €	94,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Décision approuvée par 11 voix POUR, 00 voix, 00 ABSTENTION.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 038-213804628-20231212-D_2023_034-DE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14/12/2023
Et publication ou notification
Du 14/12/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

